

Paradis, Suzanne

De: Secrétariat (usager)
Envoyé: vendredi 6 février 2004 13:16
À: 'jean-yves le tellier'
Objet: RE : Augmentation suivant la consommation

Monsieur,

La Régie de l'énergie accuse réception de votre envoi par courriel daté du 4 février 2004 dans lequel vous lui faites part de vos préoccupations relatives à la demande d'Hydro-Québec de hausser ses tarifs d'électricité à compter du 1er avril 2004.

Conformément au Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie vos observations ont été déposées au dossier afin que les régisseurs en prennent également connaissance.

En effet, la demande d'Hydro-Québec d'augmenter ses tarifs de distribution d'électricité a été soumise à l'évaluation de la Régie dans le cadre du processus d'étude prévu à la Loi sur la Régie de l'énergie. Cette demande d'Hydro-Québec ainsi que la preuve et les témoignages d'experts des 17 intervenants représentant les intérêts des consommateurs, d'entreprises du secteur de l'énergie et de groupes environnementaux ont d'ailleurs fait l'objet d'interrogatoires.

Nous vous invitons à consulter notre site internet sur lequel nous ajoutons quotidiennement toute la preuve déposée tant par Hydro-Québec que par lesdits intervenants. Notre adresse électronique est la suivante :

www.regie-energie.qc.ca

En ce qui concerne la question d'ajuster le tarif domestique selon les capacités financières de certains ménages, proposition initialement déposée par Hydro-Québec pour approbation par la Régie, cette demande a été retirée par le Distributeur d'électricité le 4 février 2004 et ne fera donc pas l'objet d'examen par la Régie.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Secrétariat
Régie de l'énergie

-----Message d'origine-----

De : jean-yves le tellier [mailto:jylfrc@videotron.ca]
Envoyé : mercredi 4 février 2004 13:29
À : Secrétariat (usager)
Objet : Augmentation suivant la consommation

A qui de droit,

pour la prochaine augmentation demandée par la président de l'Hydro à l'effet d'établir des taux d'augmentation selon l'utilisation j'aimerais que vous considériez mon opinion sur ce. D'ailleurs je vais en transmettre une copie à l'Hydro et au Gouvernement du Québec de même qu'aux médias d'information.

Que le président porte ses culottes et qu'ils convoque les journalistes pour leurs dire véritablement la

06/02/2004

cause des augmentations selon moi.

Le Gouvernement du Québec demande toujours de plus gros dividendes sans considération pour ce que les Québécois ont déjà payé pour la construction des barrages. Avec la soif de nos élus on déguise l'impôt dans les factures d'électricité et ce qu'il y a de plus vicieux c'est de vouloir établir un taux d'augmentation sur la quantité d'électricité utilisée ce qui a comme conséquence ce qui suit:

les personnes les plus démunies qui sont mal nourries (cela faisant partie de la pauvreté grandissante) sont plus frileuses et elles doivent habiter des maisons mal isolées n'ont pas le choix de se procurer un minimum de chaleur;

dans un pays comme le nôtre, jouer sur le chauffage c'est nocif pour la santé et génère d'autres coûts tôt ou tard, de plus c'est inhumain;

malgré la quantité énorme d'organismes de surveillance dans la construction on peut constater que les normes ne sont pas toujours respectées....mais on sauve l'image;

si vous autorisez une telle demande je considérerai cela comme un geste criminel et lourd de conséquence karmique.

Il ne faut pas oublier que pour un pauvre 1\$ d'électricité représente 0.01¢ pour le riche.

J'espère que je m'adresse à des frères et sœurs humains qui seront placés la principale valeur à acquérir en ce monde soit l'Amour.

Jean-Yves Le Tellier
91 Pte-aux-Lièvres Sud ap. C-231
Québec, G1K 5Y5

jylfrc@videotron.ca